



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
RESTREINTE

TD/B/EX(34)/R.3
13 février 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Trente-quatrième réunion directive
Genève, 10-12 mars 2004

**DÉSIGNATION D'ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX AUX FINS DE
L'ARTICLE 76 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL**

**Demande présentée par le Réseau latino-américain
pour l'information technologique**

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Le Secrétaire général de la CNUCED a reçu du Réseau latino-américain pour l'information technologique une demande d'inscription sur la liste visée à l'article 76 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement.
2. Des renseignements sur l'historique, les buts et la structure du Réseau sont donnés en annexe.
3. Le présent document, destiné à renseigner les États membres de la CNUCED, fait pour l'instant l'objet d'une distribution restreinte à leur usage exclusif. Il est prévu de lever cette restriction en temps opportun.

Annexe

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE RÉSEAU LATINO-AMÉRICAIN POUR L'INFORMATION TECHNOLOGIQUE

Historique

1. Le Réseau latino-américain pour l'information technologique est né dans les années 60, lorsque le Conseil du Système économique latino-américain s'est rendu compte de l'importance des échanges d'informations scientifiques et technologiques. Le Conseil, par sa résolution n° 36, a créé une équipe spéciale dont les travaux ont débouché sur la tenue d'une réunion de plénipotentiaires le 26 octobre 1983, à Brasilia, au cours de laquelle les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Mexique, du Nicaragua et du Venezuela ont signé l'Acte constitutif du Réseau: celui-ci a été déposé auprès du Ministère brésilien des affaires étrangères et dûment ratifié et promulgué par les gouvernements de ces cinq pays.

Buts et objectifs

2. Les principaux objectifs du Réseau sont de soutenir le développement des infrastructures et systèmes d'information technologique et des technologies de l'information dans les pays membres; de favoriser, promouvoir et renforcer les échanges d'informations technologiques et de technologies de l'information dans ses pays membres; d'encourager les projets susceptibles de renforcer les capacités nationales et régionales de création de nouvelles technologies; de stimuler et d'améliorer la capacité des pays membres de rechercher, sélectionner, négocier, évaluer, adapter et utiliser de nouvelles technologies importées; et de nouer des liens fonctionnels avec d'autres systèmes ou réseaux d'information technologique.

3. Le Réseau s'efforce d'atteindre ses objectifs en maintenant des contacts entre ses États membres et avec des organisations internationales gouvernementales ou non. Depuis peu, son noyau central s'efforce également de collaborer avec des entreprises publiques et privées ouvertes à une coopération avec lui.

Membres

4. Les pays ci-après sont membres du Réseau: Brésil, Mexique, Nicaragua, Panama et Venezuela.

Structure

5. La structure du Réseau comprend les éléments suivants:

Un conseil de gestion – l'organe suprême de l'organisation, constitué d'un représentant et d'un suppléant par pays membre;

Noyau central – l'organe de coordination de l'organisation, chargé des tâches techniques et administratives nécessaires à son fonctionnement et dirigé par un directeur exécutif et un directeur exécutif adjoint;

Centres nationaux de coordination – organes officiels nationaux désignés par les pays membres pour traiter avec le noyau central et chargés de coordonner les travaux effectués par les organismes d'exécution et les institutions nationales qui peuvent participer au Réseau;

et

Organismes d'exécution – institutions nationales qui coopèrent et travaillent avec le Réseau selon les règles et procédures de chaque pays membre.

6. Les décisions institutionnelles (approbation des plans d'action, des budgets et des barèmes des contributions, élection du Bureau, etc.) sont adoptées par le conseil de gestion à ses réunions ordinaires, qui ont lieu chaque année, ou au cours de réunions extraordinaires. Les décisions d'ordre exécutif ou administratif sont prises par le directeur exécutif, qui fait rapport à chaque réunion ordinaire du conseil de gestion. Les responsables des centres nationaux de coordination (principalement issus du milieu scientifique et technologique), nommés par leurs gouvernements respectifs, désignent à leur tour leurs représentants aux réunions du conseil de gestion.

7. Le niveau de représentation varie d'un pays membre à un autre mais les représentants sont surtout des responsables des secrétariats nationaux à la science et à la technologie. Le Réseau n'a pas établi jusqu'à présent de liens constitutionnels, administratifs ou financiers avec d'autres organisations, même si le noyau central peut conclure des accords opérationnels avec des organisations spécialisées, ce qu'il est encouragé à faire pour faciliter la mise au point de programmes spéciaux.

Ressources financières

8. Le budget du Réseau est financé au moyen des contributions versées chaque année par chacun des pays membres selon des règles budgétaires adoptées par le Système économique latino-américain et prévoyant une répartition proportionnelle des contributions nationales. Son budget annuel, qui se chiffre actuellement à 100 000 dollars des États-Unis, comprend trois niveaux de contributions: 36 326 dollars É.-U. (Brésil, Mexique), 20 348 dollars É.-U. (Venezuela) et 3 500 dollars É.-U. (Nicaragua, Panama).

Relations avec d'autres organisations

9. Le Réseau entretient des relations avec l'Organisation de coopération et de développement économique, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, le Réseau international des petites et moyennes entreprises, le Système économique latino-américain et l'Union internationale des télécommunications.

Publications

10. Le Réseau n'a encore rien publié.

Langues

11. Les langues de travail du Réseau sont l'espagnol et le portugais.

Adresse

Rua Mena Barreto, 161

22271-100 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

Téléphone: 5521 2536-1856

Télécopie: 5521 2537 9391

Adresse électronique: aalbug@terra.com.br

Site Web (en cours de réaménagement): www.ritla.net
